



Travail supplémentaire _ contrat association _ légalité?

Par **ced2x**, le **16/01/2009** à **19:28**

Bonjour, je dessine et fait de la mise en page sur informatique en dehors de mon travail (autrement je suis intérimaire avec malheureusement des périodes de chômage) rnrnSuite à différents travaux/visuel : certaines associations voir entreprises voudrait que je travaille pour elles.rn ce qui m'intéresse (il y a une certaine forme de reconnaissance) ; ce qui implique par contre une rémunération et facturation _ es ce que j'ai le droit d'accepter cette rémunération _ d'encaisser des chèques _ si oui jusqu'à quelle somme par an_ rnrnComment dois-je m'y prendre pour être dans la légalité _ faut il que je m'inscrive à un registre quelconque ? faut -il que j'ai un statut _ il y a bien les micro entreprises, mais je n'ai pas assez de contrat pour me permettre d'en vivre_ je ne sais pas comment ça fonctionne _rnIl me semble que je peux faire partie d'une association et que mon cachet peut être pris en compte dans leurs compte annuel _ ou chercher cette information _ Quelle est la législation sur ce sujet ?rnEs ce que je peux être à demi intermittent ?rnJ'ai beaucoup de questions à ce sujet, je ne sais pas dans quelle direction chercher et comment faire pour accepter ces contrats et être dans la légalité_rnrnJe fait ces travaux à titre de loisir, mais envisage peut être un jour si les contrats continue à en faire mon activité ou demi-activité_rn rnSincère salutation _ rnCed2x